

Préparation du plan d'exercice d'évacuation

- Personnel désigné par le responsable d'établissement



INFORMATIONS PRATIQUES

Accompagnement personnalisé à la procédure d'évacuation

SUPPORT / MATÉRIEL

Dépliant et livret évacuation

RÉGLEMENTATION

- Articles L 4121-1 et L4121-2 du code du travail
- Dispositions spécifiques en matière de prévention des incendies : **articles R.4227-28 et R.4227-39** ; l'employeur prend toutes les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
- Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours sans attendre l'arrivée du personnel désigné.
- **Circulaire DRT N°85-07 du 14 avril 1995** : « le contenu des exercices au cours desquels le personnel apprend à connaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires, conduit à réaliser périodiquement un exercice d'évacuation. »

VALIDATION

Plan de formation

CONTENU :

- Mise en place des différents types de procédure
- Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs d'alarme
- Désignation des rôles de chacun
- Définition de l'organisation propre à l'établissement
- Synthèse de la formation et bilan

INTERVENANTS :

- Sapeurs-pompiers en activité au grade d'officier ou sous-officier

